

LES 20 CURES
DE
L'ABBÉ HAMON
TRAITEMENT AVEC SUCCÈS
Diabète, Albuminurie
Rheumatisme, Goutte
Rhumatisme, Arthrite
Obésité, Estomac
Affection - Sédiments
Epilepsie, Névrose
Ulcères, etc.

BIER DE DES PLANTES
NOTICE GRATUITE
LABOR. CHIMIQUES (Départ.)
89, Rue de Valenciennes, PARIS (2^e)
et Toutes Pharmacies

Journal de Roubaix
DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois. 22.00 ; 6 mois. 41.00 ; 1 an. 76.00	REDACTION.....	ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter. 6.
	France et Belgique.....	23.00 ; 43.00 ; 80.00	ANNONCES.....	TOURCOING.....	33, rue Carnot. Tél. 37.
	Etranger: Tarif A.....	25.00 ; 45.00 ; 85.00		LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
	Tarif B.....	50.00 ; 100.00 ; 200.00		PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 00.40.

87 Lille
Chèques
postaux

ACTUELLEMENT
GRANDE VENTE
DE
SOLDES
AUX
CHAUSSURES
«DOLLY»
28, Rue de Launoy, 28
RABAIS DE 50 %
sur les uns de séries.
SOULIERS pour DAMES
soldés depuis 19.95

Ben an, mal an

Malgré les attentats, les révoltes, les guerres, les scandales et les crimes, le bilan de l'année 1928 se solde-t-il, en fin de compte, par un déficit moral considérable comme d'habitude l'affirme-t-on ? A vrai dire, nous ne le croyons pas.

Evidemment, depuis quelques mois, — il serait vain de le nier, — une vague de boue et de sang déferle sur le monde, le vieux et le nouveau, sans épargner, hélas ! notre pays. Les victimes sont trop nombreuses et les ruines trop importantes pour qu'il soit possible de les ignorer. La politique, la finance, presque tous les milieux sociaux ont été ébloués ou tourmentés.

Tandis qu'à Genève ou à Lugano, les bons volontés internationales s'unissent dans un effort méritoire en faveur de la paix, les peuples rivaux s'agitent et se précipitent, entraînant l'action des promoteurs de la concorde universelle. Celle-ci est continuellement mise en péril par les nationalismes effrénés ou par les socialismes pressés. Et des hauts plateaux de la Cordillère aux rives parfumées de la Riviera souffle un vent de discorde et de conflit.

Les crises intérieures aiguës, prodromes de révolutions, se sont multipliées, pendant les deux derniers mois, en Europe, surtout en Europe Centrale, en Amérique et en Asie.

En France, les « affaires » en cours résonnent très malencontreusement sur le terrain judiciaire des hommes politiques en vue et des naufrages de l'épargne. Et parce que plusieurs cartellistes notoires, de ceux qui tiraient le plus habituellement les ficelles du Gouvernement, sont compromis en même temps que certains feuillets de progrès plus ou moins cirivis, voilà que les pessimistes et le grincheux ont eu à la corruption générale et font le procès du régime !

Dieu merci ! le Cartel n'a jamais été la République, et ici nous n'avons pas pris au sérieux les gens qui, se donnant des airs de pontifes, s'arrogeaient le droit de décerner des brevets de républicanisme et de prononcer des excommunications. Les profiteurs et les exploités sont de tous les temps et de tous les gouvernements.

Aussi, malgré les incertitudes quelque peu angoissantes de l'heure présente, notre optimisme ne peut s'alarmer outre mesure d'une situation qui doit se redresser rapidement si les dirigeants de notre politique nationale savent vouloir. La santé morale du pays exige que les Français ne paient pas plus longtemps dans la boue des scandales politico-financiers. Il y a un bon coup de balai à donner à qu'on le donne et qu'on fasse vite !

Il ne faut pas laisser aux conspirateurs le temps de se rassembler et de profiter du trouble actuel des esprits pour organiser de nouveaux complots.

L'année 1928 n'a pas été si mauvaise pour la politique d'union nationale patronnée par M. Poincaré. Les élections générales ont donné au Gouvernement une majorité sûre. Tous les projets d'une opposition irréductible ont été déjoués, et le Parlement a montré son désir certain de travailler aux réformes urgentes dans la stabilité ministérielle.

Le pays qui a retrouvé la confiance, manifeste de plus en plus la volonté de poursuivre sa reconnaissance économique, sans se laisser distraire de sa tâche par les intrigues de politiciens.

Souhaitons que l'année qui commence apporte à la France la paix intérieure : la paix politique qui permette les réalisations gouvernementales et parlementaires, la paix sociale qui fasse régner entre tous les Français une fraternité véritable et féconde, la paix religieuse enfin qui laisse la plus grande forme morale du monde, réaliser, chez nous, dans la justice et la liberté, son œuvre de civilisation, de science et de charité.

LOUIS DARFOIS.

Le rapport de Parker Gilbert constate que l'Allemagne a fait face sans difficultés aux paiements prévus

Le rapport semestriel de l'agent général des réparations sera publié demain. M. Parker Gilbert constate que l'Allemagne a effectué loyalement et ponctuellement tous les paiements prévus par le plan. De son côté, le Comité de transferts a rempli sa tâche régulièrement et sans danger pour le change allemand. En outre, les garanties spécifiques prévues par le plan ont continué, pendant l'année, d'être d'une façon satisfaisante. Le Comité de chemins de fer allemands a accompli une œuvre importante. Elle peut aisément supporter la charge annuelle intérieure du service de ses obligations de réparations à condition qu'elle suive une politique financière prudente.

Le budget allemand souffre encore de la tendance à dépenser et à emprunter avec exagération. Il conviendrait de trouver une base de règlement qui, tout en reconnaissant les besoins légitimes des Etats et des communes, fournisse au Reich le moyen de faire face à ses propres besoins et d'assurer un contrôle bien établi sur les recettes qu'il a la responsabilité de percevoir. Les recettes du Reich contribuent de se développer d'une façon favorable.

M. Parker Gilbert constate la grande productivité des recettes, ce qui l'amène à observer qu'aucune question ne peut raisonnablement se poser au sujet de la capacité pour le budget du Reich, de fournir le montant total de sa contribution normale en vertu du plan Dawes.

L'agent général enregistre également le fait que le plan a rempli l'autre but principal un vue duquel il avait été élaboré, à savoir : la stabilisation de la monnaie allemande, laquelle a été, au point de vue du change, une des monnaies les plus fermes du monde. La situation économique de l'Allemagne, en général, semble être revenue à un niveau d'activité satisfaisamment élevé.

BILLET PARISIEN

L'Allemagne peut payer

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 2 JANVIER (MINTUIT).
Le rapport de M. Parker Gilbert, agent général des paiements, qui expose les résultats de la troisième année d'application du plan Dawes, fournira une base solide aux travaux des experts alliés. Contrairement aux affirmations des journaux officieux d'outre-Rhin, M. Parker Gilbert démontre, avec chiffres à l'appui, que les annuités fixées par le plan Dawes n'excedent pas la capacité de paiement du Reich. D'autre part, il établit que les transferts, ces fameux transferts dont on redoutait qu'ils missent à mal le change allemand, ne sont effectués sans inconvénients. Le Reichsmark est, dit-il, et quand on saura que les recettes du Reich ne cessent pas de se développer malgré des réductions d'impôts considérables, on pourra se demander ce qu'il reste des doléances formulées par les dirigeants de l'Allemagne.

Le rapport de M. Parker Gilbert vient à son heure pour répondre aux prévisions excessives émises par nos anciens ennemis. Non contents de nous réclamer l'évacuation de la rive gauche du Rhin, qui a servi de thème à leurs discours officiels du 1^{er} janvier, ils demandent avec arrogance une diminution considérable de leur dette de réparations. S'ils se bornaient à réclamer la fixation du total de leurs charges, fixation qui sera forcément pour eux une bonne affaire puisque le nombre des annuités est limité dans le plan Dawes, ils ne soutiendraient rien de très raisonnable.

Cette fixation est demandée par M. Parker Gilbert lui-même, qui estime qu'elle marquera une nouvelle étape vers la reconstruction de l'Europe. Mais soutenir, comme le font les Allemands, que les annuités du plan Dawes doivent être réduites dans la proportion de la moitié, c'est véritablement dépasser la mesure. A moins que les sous d'outre-Rhin, qui s'y entendent en marchandage, ne demandent le plus que pour obtenir le moins.

Les anciens alliés exigent de l'Allemagne des sommes suffisantes pour le paiement des dettes de guerre et une participation importante aux charges des réparations. A ces exigences justifiées, les Allemands opposaient le point de vue technique.

Or, c'est en technique que M. Parker Gilbert vient de leur répondre. Nous ne demandons rien à l'Allemagne qu'elle ne puisse payer. Telle est la conclusion des rapports de l'agent général des paiements. Telle sera vraisemblablement celle des experts.

R...

LA « POUPEE DE PARIS »



(Keystone View Co.)
M^{lle} ROSE GRAND
qui a été élue « Poupée de Paris »

Les ministres examinent la situation politique

Paris, 2 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil a été consacré à l'exposition des affaires courantes et à l'examen de l'ordre du jour des Chambres.

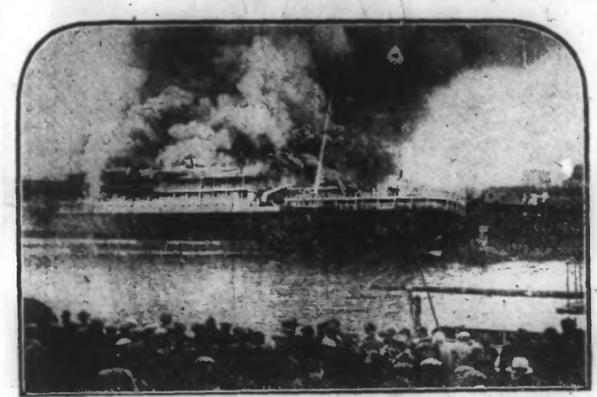
Un Conseil de cabinet aura lieu lundi prochain et un Conseil des ministres, mardi. On sait que M. Poincaré avait manifesté, lundi, l'intention de démissionner, mais que, écarté aux obligations de ses collaborateurs, il a décidé de se présenter à nouveau devant les Chambres. La délibération d'aujourd'hui a été consacrée à l'examen de cette proposition explicite publique et la communiqué relatif à la réunion du Conseil de ce matin est éclairé par les explications suivantes :

« Les membres du Gouvernement ont procédé, ce matin, à un premier échange de vues sur les déclarations que le président du Conseil apporterait à la tribune de la Chambre lors du débat sur les interpellations sur la politique générale. »

Suivant les renseignements que nous avons pu recueillir à l'issue de la séance, le Conseil n'a encore pris aucune décision en ce qui concerne le remplacement de M. Steeg à la résidence générale du Maroc, cette question ne devant être examinée qu'au cours d'une prochaine réunion du cabinet.

M. Poincaré va consacrer les quelques jours de la présente intermission à élaborer, avec la collaboration de ses collègues du ministère, le programme de réalisations immédiates qu'il compte soumettre au Parlement dès sa rentrée.

Le paquebot « Paul-Lecat » détruit par un incendie dans le port de Marseille



LE PAQUEBOT « PAUL-LECAT » (Wide World photos.)
qui se trouvait dans un des bassins du port de Marseille et qui vient d'être détruit par un incendie

Une tentative de meurtre rue de Mouvaux à Tourcoing

Le jour de l'An, à la suite d'une discussion de famille, un mécanicien blesse sa belle-sœur de deux balles de revolver. Il est arrêté

Une tentative de meurtre s'est produite le jour de l'An, au Blanc-Seau, dans un café de la rue de Mouvaux. Un mécanicien, à la suite d'une discussion de famille, a tiré deux coups de revolver sur sa belle-sœur. Ce drame a produit une certaine émotion dans le quartier.

A L'ESTAMINET

« AUX VINS DE FRANCE »
Rue de Mouvaux, 187, l'estaminet « Aux Vins de France », est tenu par les époux Vandembroucke-Clément, qui avaient reçu mardi matin, la visite de leur belle-sœur, Mme Emilie Houvernagel, demeurant avec son mari à Croix, rue des Ogiers, premier baragème. Celle-ci était accompagnée de sa fille, âgée de 22 ans, qu'elle laissait chez eux pour rejoindre son mari chez sa mère, rue Gustave-Dubled, à Croix.

LE DRAME

Il était 14 heures, quand il pénétra « Aux Vins de France », où se trouvaient M. et Mme Vandembroucke-Clément et la mère de cette dernière. Sur un ton violent, il réclama son enfant et, le prenant dans les bras, il s'apprêta à partir, quand sa belle-sœur lui fit remarquer que le bébé n'avait pas de manteau et allait prendre froid.

Une discussion s'éleva à ce propos lorsque Houvernagel sortit un revolver de sa poche. Mme Vandembroucke, qui est âgée de 25 ans, était près du comptoir, à un mètre d'Houvernagel, qui tira une première balle dans sa direction. M. Vandembroucke se précipita pour le désarmer. Au cours de la lutte qui se poursuivit jusqu'à la porte d'entrée du café, Houvernagel tira une seconde balle, qui atteignit à la poitrine Mme Vandembroucke.

Tandis que le mécanicien parvenait à échapper à l'étreinte de son mari, Mme Vandembroucke avait encore la force d'avancer jusqu'en seuil, où elle s'affaissa. Houvernagel s'enfuyait alors, emportant sa fillette.

L'ARRESTATION DU MEURTRIER

Cependant, M. Sabaterie, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, était informé et se rendit sur les lieux. Il envoya à Croix rue Gustave-Dubled, l'agent de sûreté Car et plusieurs de ses collègues qui trouvèrent le meurtrier qui était retourné chez sa mère. Ils le mirent en état d'arrestation et le conduisirent au commissariat de police à Tourcoing, où il fut écroué après interrogatoire. Houvernagel déclara qu'il vivait en ménage avec sa belle-sœur, mais qu'il n'était muni de son revolver que pour l'étréper, sans avoir l'intention de tirer l'arme, un pistolet automatique du calibre de 6^m/33, et qui contenait un chargeur avec deux cartouches, a été saisi.

DESCENTE DU PARQUET DE LILLE

Le Parquet de Lille, représenté par MM. Glorian, Juge d'Instruction; Rogier, substitut du procureur de la République, et Lebrun, greffier, est descendu à Tourcoing mercredi midi-midi, à 15 heures. Les magistrats ont été reçus par M. Leunant, commissaire de police, à 15 h. 30, accompagné de M. Sabaterie, commissaire de police. Ils se sont rendus au Blanc-Seau, rue de Mouvaux, « Aux Vins de France », dans la camionnette de la police municipale. Dans la voiture, l'inculpé avait pris place également, entouré de deux agents, sous la surveillance du sous-inspecteur Forciville.

M. Steeg résigne ses fonctions

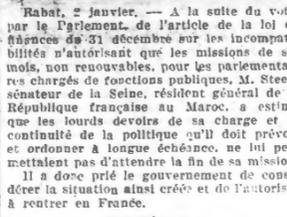
Rabat, 2 janvier. — A la suite du vote, par le Parlement, de l'article de la loi de finances de 31 décembre sur les incompatibilités d'autorisation des missions de six mois, non renouvelables, pour les parlementaires chargés de fonctions publiques, M. Steeg, sénateur de la Seine, résident général de la République française au Maroc, a estimé que les lourds devoirs de sa charge et la continuité de la politique qu'il doit prévoir et ordonner à longue échéance, ne lui permettaient pas d'attendre la fin de sa mission.

M. Lucien Saint nommé résident général au Maroc

Paris, 2 janvier. — M. Briand a soumis ce soir, à la signature du président de la République, deux décrets aux termes desquels sont nommés :

Résident général de France au Maroc : M. Lucien Saint.

M. Manceron, nommé à Tunis.



M. SAINT
M. Lucien Saint, résident général de France au Maroc.

M. Manceron, préfet de la Moselle, ancien secrétaire général du Gouvernement tunisien.

M. A. Tardieu a fait signer au président de la République un décret nommant préfet de la Moselle, en remplacement de M. Manceron, M. Geay, sous-préfet de Metz-Campagne.

M. Manceron, préfet de la Moselle, qui vient d'être nommé résident général de France à Tunis, est né le 21 novembre 1872 à Ancy-le-François, dans la carrière comme chef de cabinet du préfet du Pas-de-Calais.

Il a été ensuite nommé sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, puis secrétaire général du Pas-de-Calais et ensuite secrétaire général du Gouvernement tunisien. Il a quitté ses fonctions pour suivre M. Alapetite, nommé haut-commissaire en Alsace. M. Manceron a été nommé préfet de la Moselle le 2 décembre 1919. Le nouveau résident général de France à Tunis est officier de la Légion d'honneur.

L'ŒUVRE DE M. HUDELO

Préfet du Nord

à la tête du département dont il a magnifiquement poursuivi la restauration économique et sociale

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 1^{er} janvier, que M. Hudelo, préfet du Nord, atteint par la limite d'âge, allait être admis à faire valoir ses droits à la retraite et avait vraisemblablement appelé à diriger l'Office des habitations à bon marché au ministère du Travail. Son successeur, qui sera officiellement désigné pour le 15 janvier, est M. Langeron, actuellement préfet de la Marne.

Tous verront partir avec le plus vif regret l'administrateur sage et consciencieux qui par son intelligence brillante, son infatigable dévouement et sa souriante bonté, non moins que par sa clairvoyance, son esprit de décision et son sens aigu des réalités a magnifiquement restauré notre région et contribué à son essor dans les domaines économique et social.

Né à Dunkerque en 1868, M. Hudelo débuta dans la carrière administrative en qualité de sous-préfet, à Castellane. Il fut successivement préfet des Hautes-Alpes, du Var et du Gard, préfet de police en 1917, puis préfet de la Loire-Inférieure. En 1921, le Gouvernement lui confia la direction de l'Assistance et de l'Hygiène. En août 1924, il était appelé aux hautes fonctions de préfet du département du Nord.

M. Hudelo est officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de Léopold de Belgique et commandeur du Mérite agricole.

L'œuvre administrative de M. Hudelo

La mission d'un préfet dans les régions libérées est particulièrement ardue ; la reconstruction du pays est liée à la solution de problèmes d'ordre administratif et financier. Le département du Nord, sous l'impulsion de M. Hudelo, a accompli ces dernières années un effort considérable qui a porté ses fruits. L'active et intelligente gestion du préfet du Nord a permis de mener à bonne fin la restauration de l'industrie et du commerce, la remise en état de nos grandes voies de communication et l'œuvre si importante, du point de vue économique comme du point de vue social, de l'électrification des campagnes.

En ce point, il y a peu de temps, la situation financière de notre département, nous rappelés que M. Hudelo, pour faire face à une augmentation de dépenses de 37 millions environ, était parvenu à ne pas augmenter les centimes additionnels qui dans certains départements constituent pour le contribuable une charge écrasante. Sa méthode, M. Hudelo avait bien voulu nous l'indiquer : ne laisser aucun crédit improductif, consentir des prêts aux communes, se faire en quelque sorte « banquier » afin que la richesse engendre d'autres richesses.

La lutte contre les fléaux sociaux, la mise en application de la loi Loucheur sur les habitations à bon marché, la restauration de notre réseau de routes vicinales, les travaux destinés à prévenir les inondations de la Lys, tels sont les principaux projets d'un programme dont la réalisation est, on n'en doute pas, et très prochainement, l'œuvre de plusieurs années. Les réformes projetées ne pourront être accomplies que par tranches successives. M. Hudelo a préféré adopter une politique de réalisation immédiate. Le dernier emprunt de cent millions, lancé par son initiative, a permis la création d'écoles, d'hospices, d'hôtels, l'installation de lignes électriques dans les campagnes, la restauration des routes départementales et tout cela en deux années à peine, alors que dix années eussent été nécessaires si on avait eu recours à des impôts supplémentaires.

Une bonne politique financière est la condition d'une administration sage et féconde. On comprend maintenant pourquoi M. Hudelo a accompli dans l'ordre économique et administratif une œuvre durable qui fait le plus grand honneur à son intelligence et à son dévouement.

Un grand « préfet social »

M. Hudelo n'est pas seulement un administrateur éminent ; il est aussi un homme de cœur dont la bonté se traduit toujours par des actes.

Nous avons dit récemment de quelle façon il avait organisé dans le Nord la lutte contre les fléaux sociaux et quelles mesures il proposait au Conseil général, dont la session s'ouvre aujourd'hui.

C'est d'abord contre la tuberculose que M. Hudelo a mené une vigoureuse offensive. Il existe dans le département quatorze dispensaires, dont un à Tourcoing et deux à Roubaix. On prévoit la création de vingt-deux dispensaires nouveaux, à Cysoing, Halluin, Lannoy, Wattrelos, etc... Pour remédier à la pénurie d'infirmières-visiteuses, M. Hudelo a créé dix bourses d'internat et d'externat. Il a élevé le traitement des infirmières au niveau de celui des institutrices. Il a pris soin d'établir un statut fixant les conditions de leur nomination, leur rôle, leurs obligations, les

La carrière de M. Langeron futur préfet du Nord

M. Langeron, désigné pour succéder à M. Hudelo, nous arrive précédé d'une réputation d'administrateur habile et actif qu'il s'est acquise dans l'œuvre de reconstruction du département de la Marne, si éprouvée par la guerre.

Le nouveau préfet du Nord débuta comme attaché, puis chef de cabinet adjoint aux ministères du Commerce, du Travail et de l'Intérieur. Il fut successivement secrétaire général de l'Orne et du Doubs et sous-préfet de Toul et prit la direction du cabinet du ministre du Travail. Nous le retrouvons ensuite à la Préfecture de la Charente, puis à celle des Côtes-du-Nord.

M. Langeron a gagné le Cépiz de guerre sur le champ de bataille. Il est le plus officier de la Légion d'honneur.

Au poste où l'appelle la confiance du Gouvernement, M. Langeron se montrera le digne continuateur de l'œuvre entreprise par M. Hudelo.

Le scandale de la « Gazette du Franc »

Six souscripteurs fictifs sont inculpés

Paris, 2 janvier. — M. Glard, Juge d'Instruction, a entendu ce matin, dans son cabinet, M. le Juge d'Ayen. Il a reçu sa déposition sur les relations qu'il a entretenues avec M. Heussat et sur sa participation dans les différentes affaires montées par cette dernière. Le Juge d'Ayen avait souscrit fictivement mille actions de mille francs à la Compagnie Générale Financière et Foncière, 180 actions de 1.000 francs à la Société Syndicale Foncière, 150 actions de 1.000 francs, à l'Omnia des valeurs françaises et étrangères, 250 actions de 1.000 francs de la Compagnie Financière de Notre et de gestion, et enfin, 2.500 actions de 100 francs de l'Interpasse.

Il était membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale Financière et Foncière et de l'Interpasse.

A l'issue de cette déposition, M. Glard a déclaré au Juge d'Ayen que l'inculpation d'écroquerie, abus de confiance et complicité, c'est le premier souscripteur fictif qui est ainsi inculpé dans l'affaire de la « Gazette du Franc », à Paris.

Je ne croyais pas, a déclaré le Juge au magistrat, que les opérations étaient frauduleuses ; mais qu'un contrat, fort ce que l'on me demandait était normal, j'étais de bonne foi.

Le Juge a fait choix du bâtonnier Abbépin et de M. Crémieux comme défenseurs.

Au cours de l'après-midi, les auditions se sont poursuivies.

Ce fut tout d'abord M. Jules Thévenaz,